

- Monsieur LEBLOND François : la révision du PLU permet de mettre le PLU en compatibilité avec la loi Macron. Cette loi ne permet pas de conserver les dispositions applicables en zone Ah du PLU actuel, en effet elles sont plus restrictives.
- Monsieur DUTERUTRE Gérard : la commune prend acte.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire  
ALRIC. D

